



# 15 ans de conseils...

**L**e Conseil permanent de la jeunesse clôt ce mois-ci les activités entourant son quinzième anniversaire (voir texte en page 3). 15 ans de prise de position, de débat et d'intervention pour et par les jeunes. Nous publierons d'ailleurs bientôt un historique complet du CPJ, de 1988 à 2003. Ce document présentera les grands dossiers qu'a traités le Conseil et les différentes personnes qui ont composé son équipe.

Un tel bagage historique place le Conseil permanent de la jeunesse à l'avant-scène internationale quant à l'action jeunesse au sein d'un gouvernement. Pas un autre pays du monde ne s'est doté d'une structure aussi bien organisée que le CPJ. Aucun conseil jeunesse qui avise un gouvernement dans le monde ne bénéficie d'une aussi grande marge de manœuvre, d'une aussi complète liberté de parole ou d'une indépendance aussi entière que le Conseil permanent de la jeunesse.

C'est fort de cette originalité et de ce passé riche en enseignements que nous nous ferons les chiens de garde du dossier jeunesse dans le cadre de la réingénierie actuellement en cours dans l'État québécois.

## Recherche du CPJ sur les Centres jeunesse

**Nous recherchons des témoignages!**

*Les détails en page 8*

Le Conseil permanent de la jeunesse effectuera un suivi serré des mesures jeunesse actuellement en place afin de vérifier qu'après l'exercice de réingénierie et le budget, les jeunes du Québec n'aient pas fait les frais du réaligement gouvernemental.

D'ici là, nous vous tiendrons informés de toute nouvelle pertinente!

N'hésitez d'ailleurs pas à nous contacter si vous avez des questions particulières.

À la prochaine!

**Patrick Lebel**  
Président

## SOMMAIRE

### Dans ce numéro...

- ▶ Lancement de l'historique du CPJ **page 3 et 4**
- ▶ Les jeunes anglophones au Québec **page 6**
- ▶ Recherche sur les Centres jeunesse **page 8**

### ... et dans le prochain

- ▶ Les groupes jeunes et la loi sur le lobbyisme

**INVITATION À TOUS**

Forum de discussion

# Les jeunes et la Francophonie

## Quoi?

Le Conseil permanent de la jeunesse vous convie à prendre part à son sixième forum de discussion intitulé "**Les jeunes et la Francophonie**". Ce nouveau forum vise à démystifier ce qu'est la Francophonie à l'échelle internationale. Il sera question de l'historique et du rôle de l'Organisation internationale de la Francophonie, de la place du Québec au sein de cette entité ainsi que celle faite aux jeunes. ▶ **Horaire complet à [www.cpj.gouv.qc.ca](http://www.cpj.gouv.qc.ca)**

## Qui?

Les conférenciers invités sont **M. Jean-Louis Roy** et **M. Benoit Charette**. M. Roy fut notamment secrétaire général de l'Agence de la Francophonie, délégué général du Québec à Paris ainsi que directeur du quotidien *Le Devoir*. Il occupe aujourd'hui la présidence du Centre international des droits de la personne et du développement démocratique. M. Charette a été coopérant bénévole en Haïti, contractuel à la Délégation générale du Québec à Mexico et a également travaillé à l'Agence intergouvernementale de la Francophonie à Moncton. Il est aujourd'hui coordonnateur au Forum jeunesse des Laurentides.

Un représentant du gouvernement du Québec viendra également présenter les grandes orientations du ministère des Relations internationales, le rôle que doivent assumer le Québec et sa jeunesse sur la scène internationale et francophone, et les actions que le Ministère entend mener en ce sens au cours du présent mandat.

## Quand?

Le lundi le **10 novembre 2003**  
au **Centre St-Pierre**, 1212 rue Panet à Montréal  
à la salle Marcel-Pépin (100)  
de **17h30 à 21h00**

*En partenariat avec le Secrétariat à la jeunesse  
et le ministère des Relations internationales*

**S.V.P. !**

*Veillez confirmer votre présence à madame  
Francine Griffith*

**1 800 363-1049    Merci!**

**Prochain forum de discussion :****Les jeunes gais, lesbiennes et bisexuels**

**Le 22 novembre 2003, à Montréal  
au Centre St-Pierre, salle Marcel-Pépin  
de 13h30 à 18h00**

## SPÉCIAL 15<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE



## LANCEMENT DE L'HISTORIQUE

Le 23 juin 1987, l'Assemblée nationale du Québec adopte à l'unanimité la loi créant le Conseil permanent de la jeunesse. Un an plus tard, en 1998, le premier mandat est nommé par le gouvernement. Depuis, cinq équipes ont dirigé l'organisme, ce qui représente plus de 80 jeunes, 50 avis et mémoires, mais surtout une prise de conscience chez les dirigeants et la population que la jeunesse est au coeur de la société.

# Le CPJ :

# 15 ans de jeunesse !

**D**'ici quelques semaines, l'équipe du CPJ lancera *L'Histoire du Conseil permanent de la jeunesse : tout (ou presque) sur les 15 ans du CPJ*, un document qui relate les 15 années d'existence de l'organisme créé en 1987. Rappel des petits et grands faits du seul organisme dirigé par et pour des jeunes au sein du gouvernement.

### Le contexte

La création du CPJ n'est pas inhérente au contexte social et économique des années 1980. Affectée par la récession, la jeune génération a le sentiment que son intégration à la société est freinée. Leur implication est aussi différente par rapport à celle des autres générations. Les jeunes cherchent à construire une nouvelle réalité et une nouvelle représentation de la société.

Le premier Sommet et de la jeunesse de 1983 marque un tournant. Pour une des premières fois, les jeunes ont l'opportunité d'exprimer leurs revendications sur plusieurs sujets : emploi, éducation, problèmes sociaux, etc. C'est également à cette occasion que naît l'idée d'un conseil de la jeunesse au sein de l'État pour faire cheminer les idées de la jeunesse.

### Un interlocuteur indépendant et permanent

En 1985, lors de l'Année internationale de la jeunesse, des symposiums sur les jeunes et sur l'emploi sont mis sur pied partout au Québec. Les recommandations formulées par les jeunes portent, entre autres, sur l'établissement d'une politique globale de la jeunesse et la création d'une structure gouvernementale de réflexion sur les problèmes des jeunes.

C'est à la Commission jeunesse du Parti libéral du Québec qu'il revient d'avoir rédigé et adopté la proposition visant à créer le Conseil permanent de la jeunesse, en août 1985. Le premier ministre Robert Bourassa en fait même la promesse lors de la campagne électorale de 1985. Deux ans plus tard, le 23 juin 1987, l'Assemblée nationale vote la loi créant le CPJ, à l'unanimité.

### Le mandat

Cette loi définit le mandat du Conseil, qui est de conseiller le gouvernement du Québec sur toute question qui touche la jeunesse, notamment en ce qui a trait à la solidarité entre les générations ainsi qu'à l'ouverture au pluralisme et au rapprochement interculturel.

Une des principales activités du Conseil est de produire des recherches et des avis sur des enjeux touchant les jeunes. Ces documents sont rendus publics et deviennent des sources importantes autant pour les décideurs que pour la population. Au cours des dernières années, le Conseil s'est entre autres penché sur l'emploi, les clauses orphelin, l'exode des jeunes vers les milieux urbains, la délinquance, le suicide, l'éducation, la formation professionnelle, l'aide sociale, l'accès des jeunes à la fonction publique. Plus récemment, l'emploi atypique, le décrochage scolaire et social, la politique jeunesse, le suicide et les normes du travail ont fait l'objet d'avis qui ont eu une influence non négligeable sur certaines politiques adoptées par le gouvernement.

### L'impact du Conseil

Peut-on mesurer l'impact réel des actions du Conseil? Difficile à préciser, certes. Mais certains indicateurs montrent quelle

influence peut avoir un tel organisme aviseur.

D'abord, la diffusion des avis du Conseil s'avère une des actions les plus importantes. Par un avis bien documenté, le Conseil ne fait pas qu'aviser le gouvernement et les instances politiques : il informe le public sur la réalité des jeunes, fait tomber les préjugés envers ces derniers et influence l'opinion publique. Il donne aussi des arguments à divers groupes pour intervenir politiquement. Il fait progresser la réflexion sur différentes problématiques et suscite des pistes d'action qui cheminent dans les milieux décisionnels concernés.

Par exemple, l'avis sur l'emploi atypique, par sa solide argumentation, a permis à de nombreux intervenants d'y trouver des arguments pour démontrer les réalités du nouveau monde du travail vécues par les jeunes.

La demande des avis et mémoires du Conseil démontre également l'intérêt que les enjeux suscitent. L'avis *Raccrocher l'école aux besoins des jeunes* a été demandé par 1 200

personnes au cours des deux années suivant sa publication. Celui sur la pauvreté des jeunes a fait l'objet d'une demande de 2 250 exemplaires. Aujourd'hui, grâce à l'Internet, les documents du Conseil sont encore plus diffusés, ici et partout dans le monde.

### Une vision d'ensemble

Le Conseil est l'un des rares organismes jeunesse ayant une stabilité suffisante pour prendre du recul, s'inspirer de son passé et perpétuer des idées. Il arrive ainsi à étendre son influence dans le temps, ce qui lui permet de bonifier constamment son discours. À chaque fois que le Conseil intervient sur un dossier, il y cumule une expertise qui le rend plus efficace.

En bout de ligne, ses travaux permettent au gouvernement d'avoir une meilleure vue d'ensemble de la jeunesse, de considérer les besoins et les réalités des jeunes de divers horizons.

L'historique du CPJ, bientôt en ligne à [www.cpj.gouv.qc.ca](http://www.cpj.gouv.qc.ca)

# 15 ans en images



*Le premier ministre Robert Bourassa et la première présidente du Conseil, Brigitte Lepage, au début du premier mandat de l'organisme, en 1988*



Le premier logo du CPJ



*Sommet du Québec et de la jeunesse, février 2000 : François Legault, ministre responsable de la jeunesse, Lucien Bouchard, premier ministre, Clairandrée Cauchy, présidente du CPJ (1998-2001) et Sylvain Gendron, membre du Conseil.*



Le deuxième logo, adopté en 1998



*Photo prise lors du Forum Jeunes et Société, le 5 octobre 1991*



L'actuelle signature, symbolisée par un rouage

## Dîner avec la gouverneure générale

Le 9 septembre dernier, la vice-présidente du Conseil, Geneviève Baril, a eu l'occasion de rencontrer la Gouverneure générale, madame Adrienne Clarkson, lors d'un dîner à Québec en compagnie de six autres jeunes de la région: M. Gino Reeves, M. Jérôme Gaudreault, M. Maxime Volland, M. Nicolas Duval-Mace, Mme Isabelle Miron et M. Christian Robitaille.

Madame Clarkson voulait connaître la vision des jeunes de Québec sur la "cité idéale", un thème débattu par la Gouverneure générale lors de sa tournée dans plusieurs villes canadiennes.

Le Bureau de la Gouverneure générale avait demandé au Conseil permanent de la jeunesse de convier des jeunes de la région à cette occasion.



### Vous cherchez des liens?

[http://www.cpj.gouv.qc.ca/fr/liens\\_nouveau.html](http://www.cpj.gouv.qc.ca/fr/liens_nouveau.html)

*Des centaines de sites Internet jeunesse répertoriés du Québec et de l'extérieur.  
Une source à sauvegarder.*

## LU DANS LES MÉDIAS

*"Ce qui décourage souvent les jeunes enseignants, c'est le fait d'avoir une entrée difficile dans la profession, de rester longtemps dans un statut précaire, avec une diversité d'emploi."*

Sylvie Turcotte, directrice de la formation et de la titularisation du personnel scolaire au ministère de l'Éducation

*"Il faut passer à l'action parce que nous jugeons que la réponse du gouvernement est non seulement insuffisante mais irresponsable et ouvre toute grande la porte à de nouvelles hausses des droits de scolarité."*

- Nicolas Brisson, président de la Fédération étudiante universitaire (FEUQ), deux jours après l'échéance de l'ultimatum lancé au premier ministre Jean Charest le 25 août, sommant le gouvernement d'adopter une loi-cadre confirmant le gel des frais de scolarité et le plafonnement des autres frais obligatoires

*"Si le gouvernement juge que le vrai modèle c'est le gel des droits de scolarité, l'argent, il va falloir aller le prendre dans les poches de tout le monde si on ne le prend pas un peu dans les poches des étudiants."*

- Robert Lacroix, président de la Conférence des recteurs (CREPUQ), sur la question du financement des universités

*"Il n'est pas question de dégel."*

- Jean Charest, lors de son passage à l'Université Laval, le 18 septembre dernier

## Retour sur le forum de discussion pour les représentants des jeunes anglophones du Québec

# Les jeunes anglophones réaffirment leur place au Québec

Les propos tenus par des jeunes représentants anglophones lors d'un forum de discussion organisé l'an dernier par le CPJ ont de quoi surprendre. Contrairement à ce que pourrait penser la majorité des gens, ils croient qu'ils ne sont pas assez intégrés... à la société québécoise.

C'est entre autres ce qui ressort de la synthèse de ce débat qui sera bientôt rendue publique. Le but de l'exercice était d'obtenir une meilleure compréhension de la situation des jeunes anglophones au Québec.

Une quarantaine de jeunes anglophones, certains provenant d'organisations, étaient venus discuter de cinq principaux thèmes : le système social au Québec, le milieu de travail, l'implication en politique, les besoins des communautés culturelles et le rôle que peut jouer le CPJ pour aider les jeunes anglophones.

### **Un système d'éducation mal adapté**

Les jeunes présents à la rencontre ont été très sévères envers le système d'éducation anglophone. Ils ont affirmé que ce système ne leur permettait pas d'acquérir les compétences nécessaires à leur pleine participation à la société québécoise.

Par exemple, les participants ont mentionné qu'à la fin de leur formation, ils ne pouvaient pas se débrouiller adéquatement en français, tant à l'oral qu'à l'écrit. Plusieurs sont ainsi d'avis que les étudiants francophones sont mieux préparés à entrer dans le monde du travail au Québec.

La faible qualité des ressources scolaires et le manque d'écoles anglophones ailleurs qu'à Montréal ont également été soulevés comme problématiques.

### **Le marché du travail**

L'emploi incite grandement les jeunes anglophones à rester au Québec. Plusieurs portes sont ouvertes, mais certaines demeurent encore fermées, comme la fonction publique québécoise qui compte moins de 1 % de fonctionnaires anglophones.

À ce sujet, il faut cependant noter que les jeunes anglophones s'excluent eux-mêmes en ne postulant pas à des postes dans la fonction publique. Ce désintérêt est attribué à une perception selon laquelle le gouvernement écarte les anglophones de façon volontaire. Pour remédier à la situation, les participants interpellent les associations anglophones, les groupes communautaires et les leaders afin d'encourager les jeunes à poser leur candidature au sein de l'appareil gouvernemental. Ils demandent aussi aux responsables politiques de réserver des postes pour les anglophones.

### **Implication des jeunes anglophones en politique**

Le système électoral actuel ne favorise pas la représentation des anglophones au gouvernement selon plusieurs. Les jeunes anglophones ne seraient donc pas incités à s'impliquer en politique puisqu'ils ont peu de leaders dont ils peuvent suivre l'exemple. Peu d'anglophones se retrouvent aussi au sein d'organisations civiles ou non gouvernementales. Les participants ont mentionné que les anglophones doivent prendre plus de responsabilités par rapport à leur propre avenir.

Il a enfin été admis que le CPJ avait peu de contacts avec les jeunes anglophones. Les participants ont alors proposé d'inciter davantage les jeunes anglophones à être membre du Conseil, de traiter davantage de dossiers les concernant ou de rendre plus accessible l'information diffusée.



## ► Les jeunes et leur santé sexuelle

### » Le site de l'Association étudiante du secondaire de la Commission scolaire de Montréal

Bonjour à tous!

J'aimerais vous entretenir aujourd'hui d'un ouvrage fort important qui vient de paraître et qui s'intitule : *Étude sur les jeunes, la santé sexuelle, le VIH et le sida au Canada*.

Cette vaste enquête pancanadienne aborde plusieurs questions liées à la « **santé sexuelle** » **des adolescents**. On définit ainsi ce concept relativement nouveau : « ...pour avoir une bonne santé sexuelle, il ne suffit pas d'éviter la maladie et les grossesses imprévues. La sexualité en soi est un concept large qui englobe la connaissance et les attitudes envers la sexualité et les maladies liées à la sexualité, les relations amoureuses, les expériences sexuelles et les gestes faits pour éviter les grossesses involontaires et les infections transmissibles sexuellement. »

L'ouvrage, basé sur des questionnaires distribués à des adolescents de 12, 14 et 16 ans à la grandeur du pays, se divise en quatre grands chapitres. Le chapitre un définit les concepts et la méthodologie de la recherche, tandis que le second chapitre intitulé *Les déterminants de la santé sexuelle* explore notamment les expériences scolaires, l'estime de soi et les comportements dangereux. Le chapitre trois s'attarde quant à lui sur les connaissances, attitudes et comportements à l'égard du VIH et du sida et les autres infections transmissibles sexuellement, ainsi que les conduites sexuelles des jeunes (fréquence des relations, comportement au sujet des rapports protégés, etc). Finalement, le dernier chapitre dresse les constats, implications et conclusions de l'enquête.

De fait, que peut-on retenir essentiellement sur cette problématique? Tout d'abord, côté positif, mentionnons « ...qu'il semble que la plupart des élèves consomment rarement des drogues toxicomanogènes, estiment vivre dans une famille heureuse et désignent l'école comme une importante source d'information sur le VIH et le sida... »

Par contre côté négatif, « ... la prévalence de la consommation d'alcool et de l'enivrement » semble causer problème. De plus, « ... deux tiers des élèves de 7<sup>e</sup> année ou secondaire 1 et la moitié des élèves de 9<sup>e</sup> année ou de 3<sup>e</sup> secondaire croient qu'on peut guérir du VIH ou du sida... [de plus] ... près de la moitié des filles de 9<sup>e</sup> et de 11<sup>e</sup> années ou 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaires qui sont sexuellement actives et qui ont déjà été enceintes font état de quatre partenaires sexuels ou plus, un fait qui augmente forcément la probabilité de conséquences non désirées et nuisibles pour la santé. »

On peut se procurer gratuitement cette étude en la **téléchargeant à l'adresse suivante** : [http://www.cmec.ca/publications/AIDS/CYSHHAS\\_2002\\_FR.pdf](http://www.cmec.ca/publications/AIDS/CYSHHAS_2002_FR.pdf)

En second lieu, je voudrais vous entretenir brièvement d'un site Web susceptible d'intéresser les adolescents. Nos fidèles lecteurs se souviendront que nous vous avons présenté dans le précédent numéro du Rouage un document du ministère de l'Éducation sur les conseils d'établissements. Dans une suite logique, permettez-moi donc de vous présenter **le site de l'Association étudiante du secondaire de la Commission scolaire de Montréal**.

Ce site sans prétention présente l'assemblée générale, les activités en cours, l'exécutif ainsi que les publications de l'Association. On peut également y **trouver un document fort utile pour aider les élèves qui siègent sur les conseils d'établissement**. En somme un site intéressant pour les jeunes du secondaire qui veulent s'impliquer dans la vie de leur école. <http://www.csdm.qc.ca/AESCSDM/>

Je signe ici mon dernier Coin documentaire. J'espère que vous avez trouvé autant de plaisir à me lire au cours de ces derniers mois que j'en ai eu à vous rédiger ces diverses chroniques.

Sincères salutations à tous!

Serge Bertin 

# CENTRES JEUNESSE

## APPEL À TOUS !

Le CPJ mène depuis quelques mois une recherche sur les jeunes en centres jeunesse. Ce projet vise à donner la voix à ceux et à celles qui reçoivent actuellement ou qui ont déjà reçu des services d'un centre jeunesse.

**Nous voulons écouter ce que vous avez à dire, nous souhaitons échanger avec vous sur votre expérience.**

Quel que soit le motif de votre passage en centre jeunesse, la durée de votre séjour, votre degré de satisfaction à l'égard des services obtenus, nous voulons vous entendre!

Pour nous livrer votre témoignage, contactez le responsable de ce dossier au CPJ, Bernard Marier, au 1 800 363-1049.

## Tous à l'école?

À tous les cinq ans, Statistique Canada procède à un recensement de la population. Le dernier recensement date de l'année 2001. Pour cette année, on estime que 33,2 % des jeunes Québécois âgés de 15 à 24 ans ne fréquentaient pas l'école à temps plein ou à temps partiel. Cette proportion dénote une augmentation par rapport au recensement de 1996 qui, lui, indiquait une proportion de 30,9 %.

Les régions du Nord du Québec (51,8 %) et du Centre du Québec (38,4 %) affichent les taux les plus élevés de non fréquentation scolaire. À l'opposé, ce sont les régions de la Capitale nationale (29,1%) et du Saguenay Lac Saint-Jean (29,2 %) qui montrent les taux les plus faibles de non fréquentation scolaire.

**Source :** Statistique Canada, *Recensement du Canada*, 2001  
Compilation et traitement : Institut de la Statistique du Québec,  
Direction de l'édition et des communications, 2003.

# EN BREF

AVEZ-VOUS  
TU?

Les publications  
du Conseil



*Compte rendu*  
*"La participation citoyenne"*  
2001

*Rapport*  
*"Le point sur la délinquance et le suicide  
chez les jeunes"*  
1995

*Mémoire*  
*"Un Québec qui se fout de sa jeunesse?"*  
2000

## Pour nous joindre



Conseil permanent de la jeunesse  
12, rue Ste-Anne, 2e étage  
Québec (Québec) G1R 3X2

Téléphone : (418) 644-9595  
Sans frais : 1 800 363-1049  
Télécopie : (418) 646-0798

conseil.jeunesse@cpj.gouv.qc.ca  
www.cpj.gouv.qc.ca